

Conférence

retransmise en direct
sur la chaîne YouTube
de l'Université de Strasbourg

Direction
scientifique :
Franck Macrez

La libre circulation des données non personnelles

24 mai 2019 | 9h-18h

Organisé par



Centre d'études internationales
de la **propriété intellectuelle** | CEIPI
Université de Strasbourg

Le « Règlement (UE) 2018/1807 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 établissant un cadre applicable au libre flux des données à caractère non personnel dans l'Union européenne » a été publié au Journal officiel le 28 novembre 2018 et entrera en vigueur le 27 mai 2019.

Texte d'importance, il instaure un cinquième principe de libre circulation, celui portant sur les données non personnelles. Son objectif principal tient à la stimulation du marché unique numérique et à la volonté d'exploiter plus efficacement les potentiels des techniques numériques en réduisant les possibilités pour les États membres d'instaurer ou maintenir des obligations liées à la localisation des données, ainsi qu'en mettant en œuvre un principe d'accès et de portage des données.

La présente conférence propose une analyse interdisciplinaires (technique informatique, science politique et sociologie, économie, droit) de ce nouveau texte fondamental pour l'avenir de l'« économie fondée sur les données ».

Mot de bienvenue

Franck Macrez, Maître de conférences en droit privé, Université de Strasbourg, CEIPI

MATINÉE

Présidence : **Raphaël Eckert**, Professeur en Histoire du droit et des institutions, Université de Strasbourg, DRES

I.- Le principe de libre circulation des données

A.- Les promesses du principe

- Données, libre circulation : perspectives et applications techniques

Julien Gossa, Maître de conférences en informatique, iCUBE

- L'économie des données et les objectifs du Règlement

Julien Pénin, Professeur en Sciences Économiques, l'Université de Strasbourg, BETA

B.- La consécration du principe

- Le nouveau Règlement : un 5^e principe de libre circulation

Ivan Boev, Maître de conférences, Université de Strasbourg, CEIE

- *Libre circulation des données, propriété et droit à l'information*

Stéphanie Carre, Maître de conférences en droit privé, Université de Strasbourg, CEIPI

- *Qu'est-ce qu'une donnée non personnelle ? Le champ d'application du Règlement*

Karine Favro, Maître de conférences en droit public, Université de Haute Alsace, CERDACC

APRÈS-MIDI

Présidence : **Emmanuel Caillaud**, Professeur, iCube

II.- Le contenu du principe de libre circulation des données

A.- Les modalités de la libre circulation

- *Les dispositions relatives à la localisation des données*

Julien Mouchette, ingénieur d'étude, Fédération de la Recherche, IRCM

- *Les dispositions relatives à l'accès et au portage des données : code de conduite et bonnes pratiques*

Aurélien Bougeard, doctorant, Université de Strasbourg, CEIPI

B.- L'articulation du Règlement avec les textes connexes

- *Libre circulation des données et droit de la concurrence*

Nicolas Éréséo, Maître de conférences en droit privé, Université de Strasbourg, DRES

- *Libre circulation des données et RGPD : le cas des données composites*

Caroline Zorn, docteure en droit, avocate au barreau de Strasbourg, CUERPI (Grenoble)

- *Libre circulation des données et directive sur la réutilisation des informations du secteur public*

Étienne Muller, Professeur en droit public, Université de Strasbourg, IRCM

Rapport de synthèse

Célia Zolynski, Professeur en droit privé, Université Paris I, IRJS-DREdIS

DROITS D'INSCRIPTION

Tarif normal : **285 € TTC**

Gratuit pour les professeurs, maîtres de conférences, étudiants, jeunes chercheurs de l'université de Strasbourg

LIEU DU COLLOQUE

Amphi 23

Bâtiment l'Escarpe, 11 rue du Maréchal Juin
67000 Strasbourg

ACCÈS DEPUIS L'AÉROPORT

Prendre le train jusqu'à la gare centrale de Strasbourg

ACCÈS DEPUIS LA GARE

Tram C direction Neuhof Rodolphe Reuss
Arrêt « Université »

✉ Contact :

fru6703-contact@unistra.fr

✉ Inscription en ligne :

<http://europa.unistra.fr>
<http://www.ceipi.edu>

MANIFESTATION VALIDÉE

AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

Partenaires

